



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0605

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Mission d'expertise et d'ingénierie en matière de faune, flore et habitats - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché de prestations**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0605**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Mission d'expertise et d'ingénierie en matière de faune, flore et habitats - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché de prestations**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La direction de la planification et des politiques d'agglomération (DPPA) assure, au sein de la direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie (DUCV), une fonction d'assistance en amont des études préalables aux projets d'aménagement urbain. Elle anime la stratégie en matière de gestion et de valorisation des espaces naturels sensibles et de trame verte et bleue.

Dans ce contexte, la direction est amenée à intervenir dans le cadre de :

- la planification urbaine impliquant la prise en compte de la faune, de la flore et de leurs habitats lors du choix des zones à urbaniser (AU) du plan local d'urbanisme (PLU) de la Métropole,
- la maîtrise d'ouvrage de projets impliquant des diagnostics de la faune, de la flore et des habitats, notamment dans la perspective de dossiers réglementaires (études d'impacts, d'incidences, demandes de dérogation au régime des espèces protégées),
- la mise en œuvre de mesures de suppression, de réduction ou de compensation d'impacts pouvant impliquer la manipulation d'espèces protégées au regard de la loi,
- l'élaboration de plans de gestion et de valorisation des sites naturels et semi-naturels ainsi que la mise en œuvre de suivis pluriannuels de la faune ou de la flore y compris en milieu urbain.

Pour cela, la direction a besoin d'une mission d'expertise et d'ingénierie en matière de faune, de flore et d'habitats.

Il s'agirait de prestations intellectuelles relatives à :

- des diagnostics de la faune, de la flore et des habitats portant sur le territoire de la Métropole pour le suivi, la gestion et la valorisation des espaces naturels sensibles ou encore dans la perspective de dossiers réglementaires (études d'impacts, d'incidences, demandes de dérogation au régime des espèces protégées),
- la mise en œuvre de mesures de suppression, de réduction ou de compensation d'impacts pouvant impliquer la manipulation d'espèces protégées au regard de la loi,
- l'exploitation des données écologiques et leur valorisation,
- la stratégie en matière de trames verte et bleue.

Ces prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Elles feraient l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC, sans montant maximum pour la durée ferme du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution d'un marché de prestations pour une mission d'expertise et d'ingénierie en matière de faune, de flore et d'habitats pour une durée ferme de 4 ans.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié ou procédure adaptée ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III ou à l'article 64-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole de Lyon ou par le représentant du pouvoir adjudicateur.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande et tous les actes y afférents ayant pour objet "expertise et ingénierie en matière de faune, de flore et d'habitats", pour une durée ferme de 4 ans, pour un montant minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC, sans montant maximum.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015 et suivants - compte 617 - fonction 70 - opération n° 0P28O2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.